

DEJEPS

NATATION & DISCIPLINES ASSOCIEES

Option A : NATATION COURSE – EAU LIBRE



NIVEAU 4
9 À 12 MOIS

EN ALTERNANCE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

La rénovation de la filière professionnelle a amené la disparition des formations et des certifications aux BEES1 (niveau 4) et au BEES2 (niveau 2).

Ces 2 diplômes sont remplacés par 3 nouveaux : le BPJEPS AAN, le DEJEPS perfectionnement sportif avec mention et le DESJEPS « performance sportive ».

Le cœur de métier du BEESAN est partagé entre deux diplômes : le BPJEPS AAN (aucune prérogative d'entraînement), et le DEJEPS pour les entraîneurs.

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme d'État homologué de niveau III (Bac + 2) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 40035 (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40035/>)
2. Code CPF : 242662
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Arrêté du 14 octobre 2024 portant création de la mention « natation et disciplines associées » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »

METIER VISE

Le titulaire du D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", option A : « natation course-eau libre », acquière les compétences suivantes :

- enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel ;
- initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, de développement sportif ;
- concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

Cette qualification le rend autonome dans le champ de l'entraînement.



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Tests d'Exigences
Préalables

3-Sélection

4-Positionnement

5-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

4. Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.
5. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)
6. Présenter un certificat médical de non-contre-indication :
 - à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme ;

E.R.F.A.N. Bretagne

Adresse : 9 Rue Léo Lagrange – 35131 Chartres de Bretagne

Tel : 06.71.19.24.58

SIRET : 34238383300049

Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : fnn-bretagne.fr

Email : direction@fnn-bretagne.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923



- à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation pour ceux et celles qui y sont soumis-es.
- 7. Le certificat médical, daté de moins de trois mois au jour du déroulement de ces tests et de l'inscription en formation, est établi conformément au modèle joint au dossier de candidature (voir ci-dessous).
- 8. Satisfaire au test technique (TEP)

2- TEST D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Exigences préalables à l'entrée en formation (Option A : Natation course – Eau libre)		
Epreuve ou test ou expérience	Attestation de réussite	Dispenses
PSE1	PSE1 à jour de formation continue	
Test de sécurité		BEESAN à jour de FC BPJEPS AAN à jour de FC MSN BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon BNSSA
Justification d'un niveau technique	Attestation de réussite à l'un des 3 tests suivants : - Pass'compétition NC - Pass'compétition NAP - Pass'compétition handisport	SHN MSN BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon
400 4N	Attestation de réussite du DTN	SHN MSN BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon
Performance en natation course ou en NAP (selon grille)	Attestation de réussite du DTN	SHN BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon
Expérience pédagogique	Attestation du DTN justifiant d'une expérience pédagogique de 800h au cours des 5 dernières années	SHN BEESAN à jour de FC BPJEPS AAN à jour de FC (200h d'expérience en Natation Course) MSN BF2 (200h d'expérience en Natation Course) BF Initiateur NAP BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon

Le test de sécurité :

Attestation de réussite au test de sécurité réalisé sur une distance de cinquante mètres (le port des lunettes de natation, du pince-nez et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés) délivrée par une personne titulaire du titre de MNS avec une carte professionnelle

- ✓ un départ libre du bord du bassin ;
- ✓ un parcours en nage libre de vingt-cinq mètres ;
- ✓ une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin règlementaire immergé à vingt-cinq mètres du point de départ à une profondeur située entre un mètre quatre-vingts et trois mètres ;
- ✓ une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- ✓ un remorquage d'une personne, sur une distance de vingt-cinq mètres jusqu'au bord du bassin ;
- ✓ la sortie de l'eau de la victime.

Dates des TEP : 01/09/2026 Piscine de Bréquigny Rennes

3- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Clôture des inscriptions :

Pour CANDIDATER au DEJEPS NC l'ERFAN, aller sur la page : [Accueil - Ligue de Bretagne de Natation](#) – Onglet « Mon ERFAN »

Les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.



Dans le cadre ou le nombre de candidat serait supérieur au nombre de place une sélection pourra être mise en place

Toutes les épreuves de sélection de l'ERFAN seront réalisées en présentiel*.

Pour rappel, il n'est pas obligatoire d'avoir effectué les TEP pour passer nos tests de sélection.

1. **Épreuve écrite de 2 heures** : texte avec des questions de compréhension ainsi qu'une question de réflexion.
Comment : A partir d'un texte ou d'une question ouverte, il s'agit de prendre en compte de l'orthographe, la construction et de présentation du texte proposé (syntaxe) ainsi que la compréhension du reportage
Pourquoi : Cette épreuve permet de voir les capacités du candidat à analyser et sélectionner les informations, synthétiser les informations et organiser sa pensée, les retranscrire d'une manière ordonnée et cohérente et s'exprimer correctement par écrit.
2. **Entretien professionnel (20' maximum)** : évaluer la pertinence de la formation choisie au regard du projet du candidat et de son expérience.
Comment : À partir du CV du candidat et de son projet professionnel, il sera fait un profil du candidat qui sera noté,
Pourquoi : l'entretien permettra de prendre en compte la pertinence du projet professionnel, le degré de motivation, les qualités d'expression et d'argumentation, la disponibilité ainsi que la capacité de financement (fiche d'évaluation ci-dessous), sa communication orale. Pour chacun de ces 4 items, une note allant de 0 à 5 est attribuée à chaque candidat. En cas d'égalité de la note et si le nombre de place ne permet pas d'accepter tous les candidats, l'accès sera donné en priorité à ceux ayant obtenu les meilleures notes à l'épreuve orale.

4- POSITIONNEMENT :

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire (21h max)

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation.

Une présentation est faite des attendus aux épreuves certificatives de chaque UC. Ensuite il est demandé aux stagiaires d'extraire de leur expérience les activités précises qui supportent les compétences attendues. Cela leur permettra de remplir des grilles d'auto-positionnement qui permettront de mesurer leur expérience ou/et leurs besoin pour chacune des compétences attendues. Ainsi, dans chaque UC, en regard des objectifs terminaux le stagiaire se situera comme en phase de découverte, approfondissement ou maîtrise. En fonction des éléments apportés par les stagiaires au cours de cette mise en situation réflexive, un travail en jeu de rôle et ou QCM pourra être mis en place pour confirmer si le niveau de compétences attendu correspond bien au niveau de compétence acquis/déclaré.

Une demi-journée par UC est prévue pour ce travail

Ce travail permet

- de décrire son parcours,
- de se situer avant le début de la formation,
- de responsabiliser les personnes dans leur projet,
- de faciliter l'articulation entre apports nouveaux et acquis personnels antérieurs.

2 – Une période d'entretien de positionnement sera consacrée à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- un bilan des jeux de rôles
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation

Durée de l'entretien : en fonction des besoins du stagiaire.



3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement
2. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement et l'entraînement de la natation course
3. Renforcer votre niveau technique
4. Préparer votre métier

LES COMPETENCES VISÉES

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation et disciplines associées

UC 4 : Etre capable d'encadrer la natation course-eau libre en sécurité

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 ETRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

C1.1 - Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués

C1.2 - Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

C1.3 - Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

UC 2 : : ETRE CAPABLE DE COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

C2.1 - Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous

C2.2 - Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur

C2.3 - Gérer la logistique des programmes d'action

C2.4 - Animer la démarche qualité

UC 3 ETRE CAPABLE DE CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET DISCIPLINE ASSOCIEES

C3.1 - Conduire une démarche d'enseignement en natation et disciplines associées en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants

C3.2 - Conduire une démarche d'entraînement en natation et disciplines associées à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants

C3.3 - Conduire des actions de formation en natation et disciplines associées en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

UC 4 : ETRE CAPABLE D'ENCADRER LA NATATION COURSE-EAU LIBRE EN SECURITE

C4.1A - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en natation course-eau libre

C4.2A - Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité

C4.3A - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de natation course-eau libre en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques

C4.4A - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en natation course-eau libre tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport et de la Cohésion Sociale (habilitation n°25035HABDE0001) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates du positionnement
Du 05/10/2026 au 25/06/2027	9 mois	Le 05/09/2026	01/09/2026	05/10/2026

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 05 Octobre 2026 au 25 Juin 2027 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties de 10/2026 à 06/2027

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des semaines de formation en Centre (dont FOAD*) et des semaines de formation en entreprise.

(*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur [Article D 6313-3-1 du Code du Travail](#) et [Article R 6332-26 du Code du Travail](#)

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	1323 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	649 Heures
	Dont FOAD	98 Heures
	En structure	674 Heures
	Dont volume en club agréé FFN Dont volume en structure « Classique »	674 Heures 00 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Etre capable de concevoir un projet d'action	183	28	137
UC2 – Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	396	70	452
UC3 – Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif	70	0	85
UC4 – Etre capable d'encadrer la discipline en sécurité			
Total général	649	98	674

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

août-26						sept.-26						oct.-26						nov.-26						déc.-26						janv.-27					
Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification	ratapage	Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification	ratapage	Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification	ratapage	Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification	ratapage	Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification	ratapage	Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification	ratapage
Sa 1						Ma 1						Je 1						Di 1						Ma 1						Ve 1					
Di 2						Me 2						Ve 2						Lu 2						Me 2						Di 2					
Lu 3						Je 3						Sa 3						Ma 3						Je 3						Di 3					
Ma 4						Ve 4						Di 4						Me 4						Ve 4						Lu 4					
Me 5						Sa 5						Lu 5						Je 5						Sa 5						Ma 5					
Je 6						Di 6						Ma 6						Ve 6						Di 6						Me 6					
Ve 7						Lu 7						Me 7						Sa 7						Lu 7						Je 7					
Sa 8						Ma 8						Je 8						Di 8						Ma 8						Ve 8					
Di 9						Me 9						Ve 9						Lu 9						Me 9						Sa 9					
Lu 10						Je 10						Sa 10						Ma 10						Je 10						Di 10					
Ma 11						Ve 11						Di 11						Me 11						Ve 11						Lu 11					
Me 12						Sa 12						Lu 12						Je 12						Sa 12						Ma 12					
Je 13						Di 13						Ma 13						Ve 13						Di 13						Me 13					
Ve 14						Lu 14						Me 14						Sa 14						Lu 14						Je 14					
Sa 15						Ma 15						Je 15						Di 15						Ma 15						Ve 15					
Di 16						Me 16						Lu 16						Je 16						Me 16						Sa 16					
Lu 17						Je 17						Sa 17						Ma 17						Je 17						Di 17					
Ma 18						Ve 18						Di 18						Me 18						Ve 18						Lu 18					
Me 19						Sa 19						Lu 19						Je 19						Sa 19						Ma 19					
Je 20						Di 20						Me 20						Ve 20						Di 20						Me 20					
Ve 21						Lu 21						Me 21						Sa 21						Lu 21						Je 21					
Sa 22						Ma 22						Je 22						Di 22						Ma 22						Ve 22					
Di 23						Me 23						Ve 23						Lu 23						Me 23						Sa 23					
Lu 24						Je 24						Sa 24						Ma 24						Je 24						Di 24					
Ma 25						Ve 25						Di 25						Me 25						Ve 25						Lu 25					
Me 26						Sa 26						Lu 26						Je 26						Sa 26						Ma 26					
Je 27						Di 27						Me 27						Ve 27						Di 27						Me 27					
Ve 28						Lu 28						Me 28						Sa 28						Lu 28						Je 28					
Sa 29						Ma 29						Je 29						Di 29						Ma 29						Ve 29					
Di 30						Me 30						Ve 30						Lu 30						Me 30						Sa 30					
Lu 31						Sa 31						Sa 31						Je 31						Je 31						Di 31					
0 0 0						0 0 0						91 0 49						49 28 63						14 14 70						63 7 70					
0 0 0						0 0 0						91 0 49						140 28 112						154 42 182						217 49 252					

févr.-27							mars-27							avr.-27							mai-27							juin-27						
		Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			
Lu	1	8						Lu	1	7						Je	1	8							Sa	1						Ma	1	8
Ma	2	8						Ma	2	7						Ve	2	8							Di	2						Me	2	8
Me	3	8						Me	3	7						Sa	3								Lu	3	9					Je	3	8
Je	4	8						Je	4	7						Di	4								Ma	4	9					Ve	4	
Ve	5	8						Ve	5	7						Lu	5			7					Me	5	9					Sa	5	
Sa	6							Sa	6							Ma	6			7					Je	6	9					Di	6	
Di	7							Di	7							Me	7			7					Ve	7	9					Lu	7	
Lu	8			7				Lu	8			7				Je	8			7					Sa	8						Ma	8	
Ma	9			7				Ma	9			7				Ve	9			7					Di	9						Me	9	
Me	10			7				Me	10			7				Sa	10								Lu	10	7					Je	10	
Je	11			7				Je	11			7				Di	11								Ma	11	7					Ve	11	
Ve	12			7				Ve	12			7				Lu	12			7					Me	12	7					Sa	12	
Sa	13							Sa	13							Ma	13			7					Je	13	7					Di	13	
Di	14							Di	14							Me	14			7					Ve	14	7					Lu	14	8
Lu	15		7					Lu	15			7				Je	15			7					Sa	15						Ma	15	8
Ma	16	7						Ma	16			7				Ve	16			7					Di	16						Me	16	8
Me	17	7						Me	17			7				Sa	17								Lu	17						Je	17	8
Je	18	7						Je	18			7				Di	18								Ma	18		7				Ve	18	8
Ve	19		7					Ve	19					1		Lu	19		7						Me	19		7				Sa	19	
Sa	20							Sa	20			7				Ma	20		7						Je	20		7				Di	20	
Di	21							Di	21							Me	21		7						Ve	21		7				Lu	21	8
Lu	22			7				Lu	22			7				Je	22		7						Sa	22						Ma	22	8
Ma	23			7				Ma	23			7				Ve	23		7						Di	23						Me	23	8
Me	24			7				Me	24			7				Sa	24								Lu	24		7				Je	24	8
Je	25			7				Je	25			7				Di	25								Ma	25		7				Ve	25	
Ve	26			7				Ve	26			7				Lu	26			7					Me	26		7				Sa	26	
Sa	27							Sa	27							Ma	27			7					Je	27		7				Di	27	
Di	28							Di	28							Me	28			7					Ve	28		7				Lu	28	
								Lu	29	8						Je	29			7					Sa	29						Ma	29	
								Ma	30	8						Ve	30			7					Di	30						Me	30	
								Me	31	8															Lu	31	8							
		61	14	70					59	35	70						51	0	105						88	0						96	0	35
		278	63	322					337	98	382						388	98	497						476	98	560					572	98	595



HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 35 heures réparties de la façon suivante

1. En centre de formation :
 - Face à face pédagogique : 8h30-12h / 13h30-17h
 - FOAD : réparties sur la durée de la formation
2. En Entreprise : 35 heures réparties sur la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupe limité à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation et centres aquatiques

Piscine Bréquigny Rennes (35)

UCOBS Arradon (56)

Siège de la Ligue 9 Rue Léo Lagrange 35131 Chartres de Bretagne

RCF Rue Eblé Paris (75)

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération Française de Natation.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.



Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la Bretagne
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
- Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires



MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la DRAJES

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels. Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** notamment pour les titulaires de Brevets fédéraux (Nous contacter pour plus de renseignements : 06.71.19.24.58)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

UC concernées	Nature et durée des épreuves
EPMS	100 4n + Assistance
UC1 et UC2	Entretien basé sur un dossier projet
UC3 et 4a	Conduite d'une séance pédagogique d'apprentissage de 30' mini 60' max au sein de la structure d'alternance. 6 pratiquants mini dont 3 non nageurs puis entretien 15 à 20' Conduite d'une séance d'entraînement de 1h30 mini et 2h max au sein de la structure d'alternance. 6 pratiquants mini dont 3 qualifié au N2 ou au championnat nationaux juniors suivi d'un entretien 15 à 20'.
UC3	Production d'une vidéo de 20' sur une formation de cadre en natation. Entretien de 15' mini et 20' max
UC4	Test de sécurité (- un départ libre du bord du bassin ; - un parcours en nage libre de vingt-cinq mètres ; - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à vingt-cinq mètres du point de départ, à une profondeur située entre, à une profondeur située entre un mètre quatre-vingts et trois mètres ; - une remontée du mannequin jusqu'à la surface ; - un remorquage d'une personne, sur une distance de vingt-cinq mètres jusqu'au bord du bassin ; - la sortie de l'eau de la victime - la réalisation du bilan ; - une proposition des gestes de premiers secours adaptés., démonstration d'aisance aquatique Démonstration d'aisance aquatique : validation de l'ENF 3 pass'compétition natation course



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

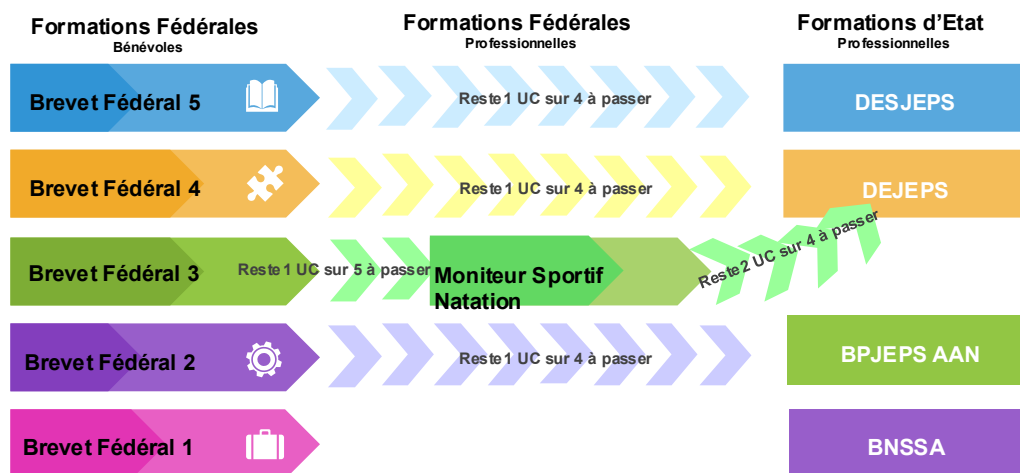
La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMS) et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités aquatiques et de la natation".

	UC1	UC2	UC3	UC4
BEESAN			Séance péda	X
BPJEPS AAN			Séance péda	
MSN		X	Séance péda	X
BEESAN + BF4	X	X	X	X
BF2 & 3			Séance péda	
BF4 & >		X	X	X



PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation DEJEPS NC



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le titulaire d'un titre de Maître-Nageur Sauveteur est soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur** ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de **Premiers Secours en Equipe de niveau 1**.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice). Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (DRAJES).
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.



6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
PIF	450€	400€		50€	450€
UC1	2050€	2000€		50 €	2050€
UC2	2050€	2000€		50 €	2050€
UC3	3450€	3400€		50 €	3450€
UC4	1550€	1500€		50 €	1550€
DEJEPS NC Complet	9550 € Soit 13.15€ /h	9500 €	---	50 €	9550 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les frais d'inscription aux Tests d'Exigences Préalables ne sont donc pas compris. Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : direction@ffn-bretagne.fr
2. par téléphone au : 06.71.19.24.58

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✗ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✗ [PEC Sésame](#)
- ✓ Chèques formation région Bretagne
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com
Référent administratif	LE BIAN Claudia	06.82.24.87.61	com.bretagne.natation@wanadoo.fr
Référent technique	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com
Référent SHN	ROSSET Séverine	06.52.91.21.84	rossetseve@gmail.com
Référent PSH	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4					
Session 2019	4	4/4	4/4	4/4	4/4	4/4	0	0	0	100%	100%
Session 2020	8	7/8	7/8	8/8	8/8	8/8	1	0	0	100%	100%
Session 2022	9	6/9	6/9	6/9	7/9	7/9	2	0	0	100%	100%
Session 2023	12	11/12	10/11	3/3	11/12	4/4	0	0	0	100%	100%
Session 2025	12	8/11					1	0	0	100%	100%